

## HONORAIRES DU CABINET

Applicables au 01/07/2018

**HONORAIRES DE LOCATION** : Propriétaire = 1 mois de loyer charges comprises. (Le montant de ces honoraires ne peut en aucun cas être inférieur à la part locataire. Si c'est le cas, il sera facturé au propriétaire le même montant qu'au locataire).

Locataire = 10,00 €uros

TTC/m2 pour les honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail.

Locataire = 3,00 €uros

TTC/m2 pour les honoraires d'état des lieux.

**HONORAIRES LOCATION DE BOX** : 110,00 € TTC. (A la charge exclusive du locataire).

**HON. BAUX COMMERCIAUX** : 2 mois TTC de loyers en principal avec un minimum de 1.000,00 € TTC.

**HONORAIRES DE GESTION** : 6% H.T. soit 7,2% TTC des sommes encaissées pour un loyer mensuel compris entre 1 et 700,00 €.

**GARANTIE LOYERS IMPAYES** : 3,40% TTC des sommes quittancées.

**HONORAIRES DE TRANSACTION** : 6,50% TTC pour un prix net vendeur inférieur à 150.000 €.

: 6% TTC pour un prix net vendeur supérieur à 150.001 €.

(avec un minimum de 5.500,00 € TTC).

**T.V.A. au taux en vigueur 20%.**

